

CODE DE VIE

**ANNÉE SCOLAIRE
2020-2021**

Vision de l'école

L'école Gaétan-Gervais est ouverte sur le monde. On y accueille des élèves francophones de diverses croyances et cultures. Cette diversité enrichit notre milieu d'apprentissage, milieu où l'engagement du personnel envers les jeunes est indéniable et tangible.

Mise en contexte

- **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil scolaire VIAMONDE énonce des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil scolaire VIAMONDE dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

- **Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

- **Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques à la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leur enfant dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.
- appliquer équitablement le code de vie de l'école.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite (la liste suivante n'est pas exhaustive).

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none">• J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none">• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.• Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.• Toutes mes absences doivent être justifiées par mes parents.• Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none">• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.• Je ne fais pas de plagiat; tout plagiat peut entraîner une note zéro (selon la politique ministérielle Faire croître le succès).• Je respecte les droits d'auteurs.

Normes de comportement	Attentes
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. • Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je respecte l'environnement et je recycle le papier. • Je ne commets pas de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Je collabore pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. • Je ne commets aucun acte de vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne pose pas des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'utilise pas de paroles ni de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Cyber-électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'utilise pas la technologie (p. ex., téléphones cellulaires, réseaux sociaux, messages textes) dans l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation ou nuire à la réputation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai un comportement non violent, exempt de menaces, de commentaires harcelants ou de contacts physiques inappropriés sans consentement en tout temps. • Je maintiens un environnement sécuritaire et sans violence. • Je n'encourage jamais une autre personne à menacer, à infliger à autrui des dommages corporels ou à poser des gestes inappropriés. • Je gère mes conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je ne menace pas ou cause intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école a recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

- La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du conseil scolaire Viamonde (E – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Voici une liste non exhaustive d'interventions parmi lesquelles il sera possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'ordre • L'enseignant rencontre l'élève • Fiche de réflexion • Conseil de coopération • Perte de privilèges • Réparation des gestes posés • Appel aux parents, tuteur, tutrice • Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignant • Retrait temporaire de la classe • Retrait du transport scolaire • Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire • La direction d'école rencontre l'élève • Travail communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation • Retenue • Implication du conseiller en assiduité • Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire • Remboursement de matériel endommagé ou volé • Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant • Rencontre des parents avec la direction d'école • Suspension de l'école variant entre un et 20 jours • Renvoi de l'école • Renvoi du Conseil
--	---

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre école.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent autoriser les permissions pour les sorties éducatives ou sportives avant la date spécifiée et à l'aide du Guichet Viamonde. • Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour la participation aux activités d'enrichissement. • Lors d'activités scolaires avant ou après les heures de cours, les parents s'engagent à emmener leur enfant et à récupérer leur enfant à temps.
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> • La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Téléphones cellulaires et appareils électroniques	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'articles électroniques est permise en classe seulement avec l'autorisation explicite de l'enseignant. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou des appareils électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat. • Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> • Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. • L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. Le personnel fermera tout casier qui ne porte pas de cadenas. L'élève doit utiliser seulement le cadenas fourni par l'école.
Centre de ressources / Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Tout matériel emprunté devra être retourné à temps et en bon état. • Tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé. • Les élèves seront informés des heures d'ouverture du Centre de ressources en début d'année scolaire. • L'élève doit respecter les règlements et règles de conduite de la bibliothèque.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Circulation dans l'école	<p>Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe.</p> <p>Les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans les lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les salles de classe et les aires communes ; • gymnase ; • laboratoires d'ordinateurs ; • bibliothèque ; • terrain de sport ; • bureaux administratifs. <p>Les élèves de 12e qui n'ont pas cours doivent se rendre à la cafétéria (local 204) pour y travailler.</p>
Entrées et sorties de l'école	Durant les midis, les élèves de la 9 ^e à la 12 ^e peuvent sortir du terrain de l'école. Ils doivent se présenter à l'heure des classes.
Danses	<ul style="list-style-type: none"> • Le code de vie de l'école est en vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. • À l'entrée, l'élève non inscrit de notre école doit au préalable avoir eu l'autorisation écrite de la direction de l'école. L'élève inscrit à l'école et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également.
Frais d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit payer les frais de participation au début de l'année scolaire. Ces frais sont de 65 \$ pour l'année scolaire. En 12^e année, les frais sont de 85 \$ et ils incluent la toge de remise des diplômes. • Les frais servent à financer, entre autres, l'annuaire, la carte d'identité et certains frais d'adhésion aux équipes sportives et pour certaines activités thématiques, éducatives et culturelles.
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Le français est la langue de communication à l'école. Le français est utilisé en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. • Le français doit être utilisé dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection amoureuse excessive	<ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école. • Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> • L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. • L'école n'est pas responsable pour aucun bris ou perte d'objets ou de biens personnels. • Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou inapproprié n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat.
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève est responsable de garder sa place propre et de jeter ses déchets. • Il est interdit de manger dans tout le bâtiment (classes et couloirs). • Seuls les élèves de 9^e, 10^e, 11^e et 12^e pourront quitter le terrain scolaire.
Rassemblement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit se rendre au gymnase et quitter en compagnie de son enseignant; • L'élève doit s'asseoir à une table et écouter attentivement les présentations.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève devrait utiliser les toilettes pendant les pauses et non durant les périodes de classes. • L'élève doit laisser la salle de toilettes propre. Aucun acte de vandalisme n'est toléré : bourrage des toilettes, saleté sur les murs ou miroirs, etc.
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> • Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. • L'utilisation malveillante du système d'incendie par quiconque peut faire l'objet de poursuites judiciaires contre cette personne.
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'école est un milieu d'éducation respectueux et l'école s'attend à ce que la tenue vestimentaire des élèves contribue à l'établissement d'un milieu sécuritaire ainsi qu'à des normes de conduite personnelle élevées : • Les vêtements doivent couvrir des épaules à la mi-cuisse. • Les vêtements pyjamas ne sont pas permis. • Les pantalons doivent être portés sur les hanches. • Les leggings ou les pantalons de yoga ne sont pas considérés comme des pantalons et ils doivent être portés avec un chandail mi-cuisses. • Les shorts et les jupes doivent être mi-cuisses. • Les camisoles sont permises pour les filles, mais les bretelles doivent avoir une largeur de 4 cm. • Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objets ou de substances illicites ou d'appartenance à un groupe criminalisé. • Tout couvre-chef (p. ex., chapeau de ville, casquette, béret, bandana, tuque, bonnet) doit être enlevé immédiatement en entrant dans l'école, sauf ce qui est relatif à des convictions religieuses.
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. • L'élève doit prendre l'autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d'un autre autobus même avec permission des parents. • À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets et se rendre calmement à l'autobus à temps. • L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (voir Guide du transport au http://www.francobus.ca)
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Il est entendu que de ne pas effectuer ses devoirs ou ses travaux nuit à l'apprentissage chez l'élève et peut entraîner dans certains cas un échec. • Les élèves doivent remettre des travaux de qualité. • Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe. <p><u>Temps moyen recommandé (voir Directives administratives no 3,35)</u></p> <p>Intermédiaire (7e et 8e année) - La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 60 minutes par jour.</p> <p>Secondaire intermédiaire (9e et 10e année) - La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes par cours, par jour.</p> <p>Secondaire supérieur (11e et 12e année) - La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 30 minutes par cours, par jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une absence le jour d'une évaluation doit être justifiée par un billet médical.
Usage du tabac et de la cigarette électronique (e-cigarette)	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de tabac, de la e-cigarette et des vaporisateurs sont strictement interdits sur le terrain de l'école.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le Conseil scolaire VIAMONDE • L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de la planche à roulettes ou de patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite. • Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. • Toute vente ou tout troc non autorisés n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. • Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
Voitures à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. • L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. • L'élève ne peut pas transporter d'autres élèves à bord de sa voiture pendant la journée scolaire.